RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13754
Nom ou dénomination : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2014 sous le numéro de dépôt 58637

1405870203

DATE DEPOT : 2014-06-30

NUMERO DE DEPOT : 2014R058637

N° GESTION : 2014B13754

N° SIREN :

DENOMINATION : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

ADRESSE : 102 C rue Amelot 75011 Paris

DATE D'ACTE : 2014/06/05

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE

SOCIETE GENERALE

Agence Centrale

ATTESTATION DE DEPOT DE CAPITAL

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Société Anonyme au capital de 1 000 024 292,50 euros, dont le siége social est situé à PARIS 9éme, 29 Boulevard Haussmann, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris, certifie :

- avoir reçu en dépôt la somme de 500 000,00 euros (cinq cents mille euros), représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société par actions simplifiée, en formation AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE ayant son siége social 102C rue Amelot 75011 Paris et,

- avoir constaté la concordance entre ces versements et la somme indiquée comme versée par les actionnaires sur la liste des souscripteurs qui lui a été présentée.

Ladite somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Paris, le 5 Juin 2014

Le Responsable de l'Agence,

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Paris Agence Centrale
29, Bd Haussmann - CS 208
75428 PARIS CEDEX 09

29 boulevard Haussmann - BP 208 09
75428 Paris Cedex 09

Tél. 01 53 43 57 00
Fax 01 53 43 58 36
Télex 21063S SGEN PARIS
CCP PARIS 626.03C

Société Générale
Société Anonyme au capital de :
933 027 038,75 Eur
Siége Social :
29 bd Haussmann 75009 Paris
552 120 222 R.C.S.

Elle peut agir
groupement ou
forme que ce so

La Société a ég
de l'article L. 3

TOTAL des ap

ARTICLE 8

Le capital soci
par une décisio

associés.

Chaque fois qu
quelconque, en
augmentation d
associés possé
qu'à la conditio

3. La soci
Présider
du proje

Cette n
réceptio

et de la
égalem

- l'associ
à faire
son ou

dirigeant

La durée

En cas
supérieu
associés
demeure
prédéces

Les avis du C
protocoles et la

Les membres d

lors des réunion

17.5 Proces

L'ensemble de
sous la forme d
et représentés.
au siège social

7. Les associ

Chaque c
quinze (1
chacun de
se pronon
son appro

résu

Les
con

Le l
peut

L'assemblée g
par l'article L.
l'unanimité de

L'assemblée g

- modifi
- exclure

Par dérogation
l'immatriculati

Les actes acco
Société seront

Toutefois, la
(9) mois après
décision de just

Les dividendes

d'indemnité

ARTICLE 29

Les premiers m

- Monsie
  Bouleva

chacun de ces
associés, ledit é

Les soussignés
capitalisation a
l'Europe, 9227
Nanterre sous
compte de la
l'Innovation ay